

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00842

**TRAVAUX DE MAÇONNERIE PORTANT SUR
LA REMISE EN ETAT D'UN MUR DE CLOTURE SUR LE
SITE DU BIL DE SAINT-HEAND – CONTRAT CONCLU AVEC
LA SOCIETE MACONNERIE FONTIMPE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 2123- 1 1° et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté 2023.00139 en date du 13 juillet 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian JULIEN dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains, en l'absence de Monsieur Hervé REYNAUD du 21 août au 1^{er} septembre 2023, et notamment pour les décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la passation de certains marchés et accords-cadres,

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux de maçonnerie pour la remise en état du mur de clôture du parking du BIL de Saint-Héand, pour un montant estimé inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle les trois prestataires suivants ont été consultés : MACONNERIE JP ROUX, MACONNERIE FONTIMPE et SARL MICHON MACONNERIE TERRASSEMENT,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, les sociétés suivantes ont remis une offre conforme :

- MACONNERIE JP ROUX - 5 route de Montbrison - 42600 Lézigneux, pour 12 820 € HT,
- MACONNERIE FONTIMPE SARL - ZAC l'Orme les sources - 84 rue Amy Johnson - 42160 Andrézieux-Bouthéon, pour 10 312 € HT,
- SARL MICHON MACONNERIE TERRASSEMENT - Impasse des Erables - 42230 Roche-la-Molière, pour 11 750 € HT,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard du critère unique du prix des prestations,

CONSIDERANT que l'offre proposée par MACONNERIE FONTIMPE SARL est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat relatif aux travaux de maçonnerie pour la remise en état d'un mur de clôture du parking du BIL de Saint-Héand est conclu avec la société MACONNERIE FONTIMPE, sise ZAC l'Orme les sources, 84 rue Amy Johnson, 42160 Andrézieux-Bouthéon, Siret n° 312 285 323 00035.

ARTICLE 2

Le marché est traité à prix unitaire. Les prix sont fermes et définitifs.

Le montant global du marché est de 10 312 € HT soit 12 374,40 € TTC.

RECU EN PREFECTURE

Le 04 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230726-C20230084210

Date de mise en ligne : 04 septembre 2023

ARTICLE 3

Le délai d'exécution des travaux commence à courir à compter de la date de notification du marché et se termine à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours BATE /2313 HT/ HEAND opération 290.

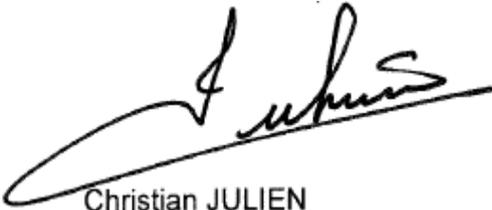
ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 01 septembre 2023
Pour le Président, par délégation,
Le Vice-Président,



Christian JULIEN